



# SOCIETE NERE (SARL)

Import - Export - Poissons - Viandes congelés

cidex 03 C 79 Riviera I - tél: 21.25.72.91 - fax: 21.25.73.34 - Cél: 07.69.93.54- email: marthekale@yahoo.fr  
sise Abidjan Zone 3 Rue des Foreurs - Treichville (REP CÔTE D'IVOIRE) - RCCM.CI ABI-1994 B-181 - 696  
CC 9501007D - capital: 25.000.000F CFA Banque BSIC : compte CI 154 01501 021051500012 84

## CONTRAT DE BAIL

### LES PARTIES:

*code de l'acte 12/08/15 - 03*

Le présent contrat est conclut entre les soussignés:

1. **MADAME DOSSO Epse SOPOUDE GOLE Marthe**, de nationalité ivoirienne,  
CEDEX 03 C79 Riviera Golf, cel: 07 69 93 54 agissant en qualité de gérante de la  
société NERE(SARL)

ladite société ci-après dénommée " le bailleur "

D'UNE PART

ET

2. Monsieur **DOMINIQUE GOUVERNAYRE** de la société SGS cel: 07 80 16 64

Ladite Société ci-après dénommée " le preneur "

D'AUTRE PART

Il a été convenu et arrêté ce qui suit:

### DESIGNATION DES LIEUX:

le bailleur loue au preneur qui accepte les locaux dont la description suit:

Un immeuble R +2 sise à la rue des foreurs lot 77 à la zone 3 Treichville. Il est  
précisé que l'appartement choisi est :

- un magasin au rez-de-chaussée.

### LOYER

le présent bail est consenti et accepté moyennant un loyer fixe de **800.000F CFA**  
par mois (**Huit cent mille francs cfa** ), payable d'avance jusqu'au cinq de chaque  
mois.

Le preneur respecte le paiement du loyer jusqu'au cinq de chaque mois, le non  
paiement injustifié d'un loyer entraîne la résiliation du présent bail.

Le preneur s'engage à respecter les conditions du bon fonctionnement des locaux  
loués ainsi que instructions techniques données par le bailleur, il ne pourra faire  
aucun aménagement aucune modification ou transformation des locaux, sans  
autorisation préalable expresse et par écrit du bailleur.





# SOCIETE NERE (SARL)

Import - Export - Poissons - Viandes congelés

cidex 03 C 79 Riviera I - tél: 21.25.72.91 - fax: 21.25.73.34 - Cél: 07.69.93.54- email: marthekale@yahoo.fr

sise Abidjan Zone 3 Rue des Foreurs - Treichville (REP CÔTE D'IVOIRE) - RCCM.CI ABJ-1994 B-181 - 696

CC ~~SSION DE BAIL SOUS LOCATION~~ Banque BSIC : compte CI 154 01501 021051500012 84

toute cession de bail, sous location ou simple occupation des locaux par un tiers doit être signifié au bailleur par écrit.

A défaut de cette signification, la cession, la sous- location ou la simple occupation est inopposable au bailleur.

## GARANTIE

A titre de provision pour la garantie de l'exécution de clause du présent contrat de bail, le preneur a versé à la signature la somme de **9.600.000 F CFA** (neuf millions six cent mille francs CFA) correspondant à :

Cautions 03 mois (800.000 x3) **2.400.000 F CFA**

Avance sur loyer 09 mois (800.000 x 9) **7.200.000 FCFA**  
(du 1<sup>er</sup> JUIN 2015 au 29 Février 2016).



## LE REMBOURSEMENT DE LA CAUTION

Le remboursement de la caution n'a lieu qu'à la fin du contrat après état des locaux loués.

## DUREE DU BAIL

Le présent bail est compris d'une durée d'un an a compté du 1<sup>er</sup> JUIN 2015 au 31 MAI 2016 et peut être renouvelable selon un accord réciproque des 2 parties contractantes, toute fois, si l'une des partie désire y mettre fin pour un motif quelconque (surveillance de besoin impératif)

Elle devra aviser l'autre partie au moins deux mois à l' avance.

## CAUTION

*DOSSO*

Le présent bail entre en vigueur à la date de la signature et prend fin un an plus tard. Pour le présent bail, les parties élisent domicile a leur adresse respective.

$9600000 \times 2,5\% = 240000$  Dont acte, le 1<sup>er</sup> juin 2015

**ENREGISTRE A TREICHVILLE**  
Le Preneur 17/2 JUIN 2015

**Le Baileur**

REGISTRES S.S.P. - Vol. 97 - F° 98  
N° 1018 - Bord 2015  
REÇU: deux cent quarante  
mille francs

Mr. DOMINIQUE **Le Chef du BUREAU de l'Enregistrement et du Timbre**

MADAME DOSSO Epse SOPOUDE  
GOLE Marthe

*[Handwritten signatures]*

